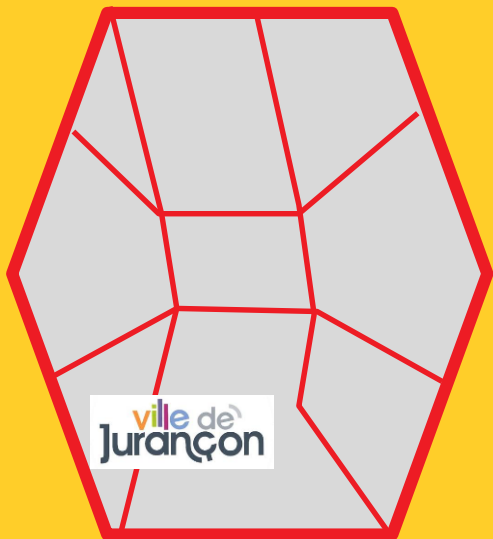


Un plan d'aménagement cohérent au niveau agglomération et avec le PLUi 2019



01

Suppression transit auto en zone résidentielle (sauf bus)

02

Identification des îlots sans transit

03

Identification des grands axes de transit

04

Appaisement de la circulation à l'intérieur des zones sans transit



Une volonté et une méthode exprimées dans le PLUi 2019

Qualifier l'espace public : la mise en scène des espaces publics, des traversées de villes et des cheminements joue un rôle primordial sur l'attractivité des centres-villes. Un espace public proposant un aménagement qualitatif et favorisant la cohabitation des différents usages offre aux habitants un cadre de vie accueillant qu'ils sont plus susceptibles d'investir. La mise en réseau et l'accessibilité pour tous des équipements et services exerce par ailleurs un critère d'attractivité pour les centralités existantes.

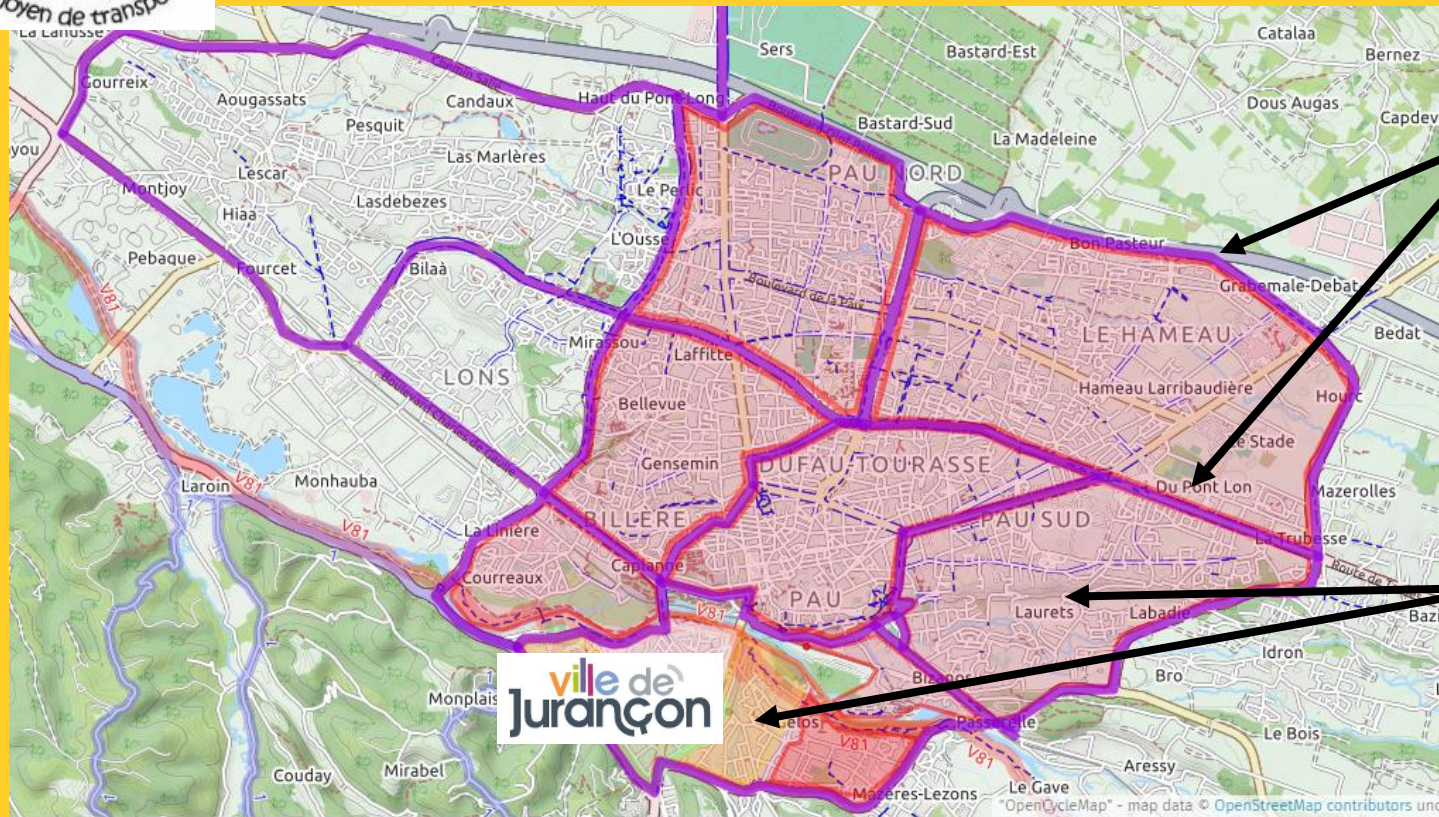
Extraits PLUi 2019, §1.4 p 25 à 29

La hiérarchisation de la voirie intervient par ailleurs comme l'une des actions fondamentales à mener sur le territoire. Les entrées d'agglomération sont étudiées et repensées afin d'inciter les automobilistes à stationner leurs véhicules au niveau de leur intersection avec la voie de contournement, ou seront installés des parkings relais desservis par la suite par une offre de transport en commun cohérente afin de limiter le nombre de véhicules en centre d'agglomération.

Encourager les mobilités actives : Afin de désengorger les axes routiers mais aussi dans l'objectif de proposer aux habitants et usagers du Cœur de Pays des possibilités de mobilités actives, l'agglomération s'engage dans la réalisation d'un réseau cyclable adapté aux pratiques urbaines. L'objectif visé est de créer, sur l'ensemble du territoire, un maillage de liaisons actives, adapté aux différents usages et permettant un confort d'utilisation.

Pour encourager ces pratiques, il sera nécessaire de développer par le biais des futurs aménagements et requalifications des voiries et des espaces publics, une culture de partage de la voirie autour d'aménagements qualitatifs et d'une signalétique efficace.

Un plan d'aménagement coordonné au niveau de l'agglomération



Axes de transit

Zones sans transit



La rive gauche du gave

Suppression du transit sur le Pont du 14 Juillet



Des axes de transit adaptés :

- Avenue du Corps franc Pommies (accès Pont d'Espagne)
- Rocade Sud

Etat des lieux

L'exemple du Carrefour du Pont d'Espagne

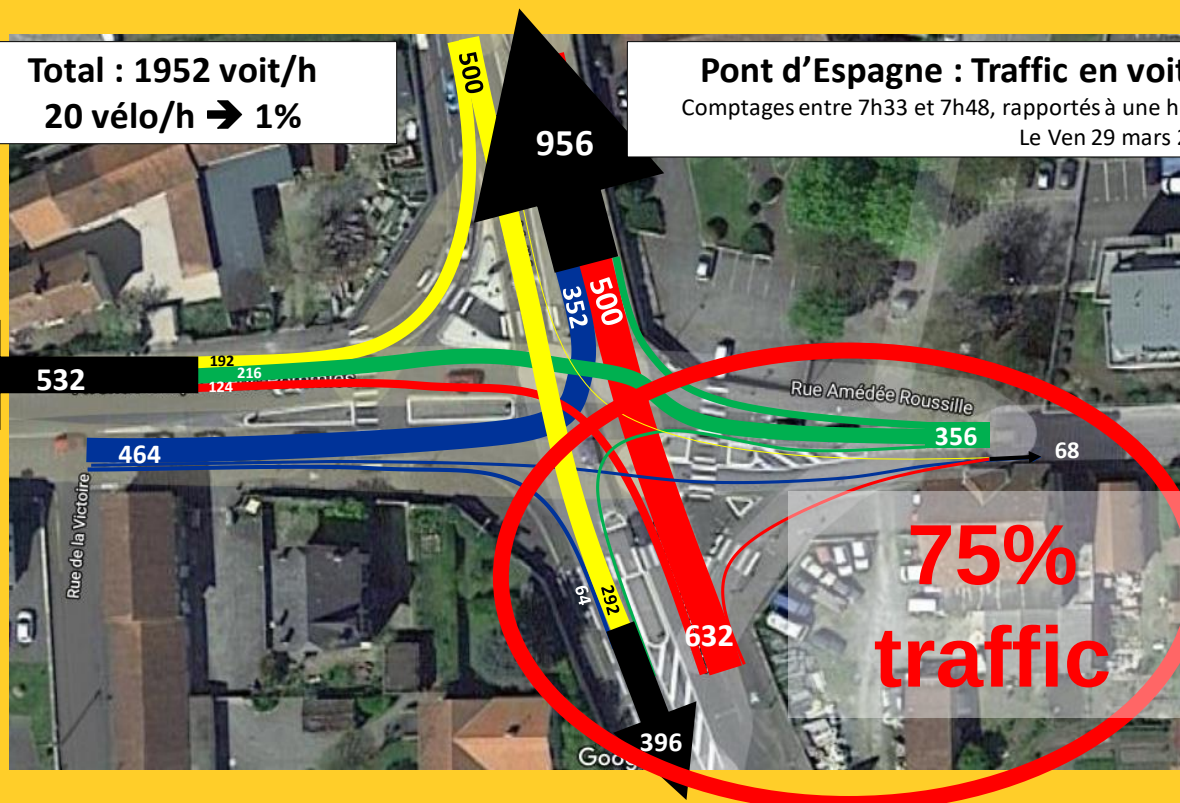
Entre 7h et 9h30 :

- **≈ 4 300 voitures** passent par ce carrefour
- **≈ 3 100 (73%)** vont, ou proviennent des quartiers résidentiels (Roussille, Barthe, Vallées, Gloxin, Massenet)
- Ce trafic serait divisé par 5 à 10 s'il était limité aux résidents de ces quartiers (environ 500 voitures)

Total : 1952 voit/h
20 vélo/h → 1%

Pont d'Espagne : Traffic en voit/h

Comptages entre 7h33 et 7h48, rapportés à une heure
Le Ven 29 mars 2019

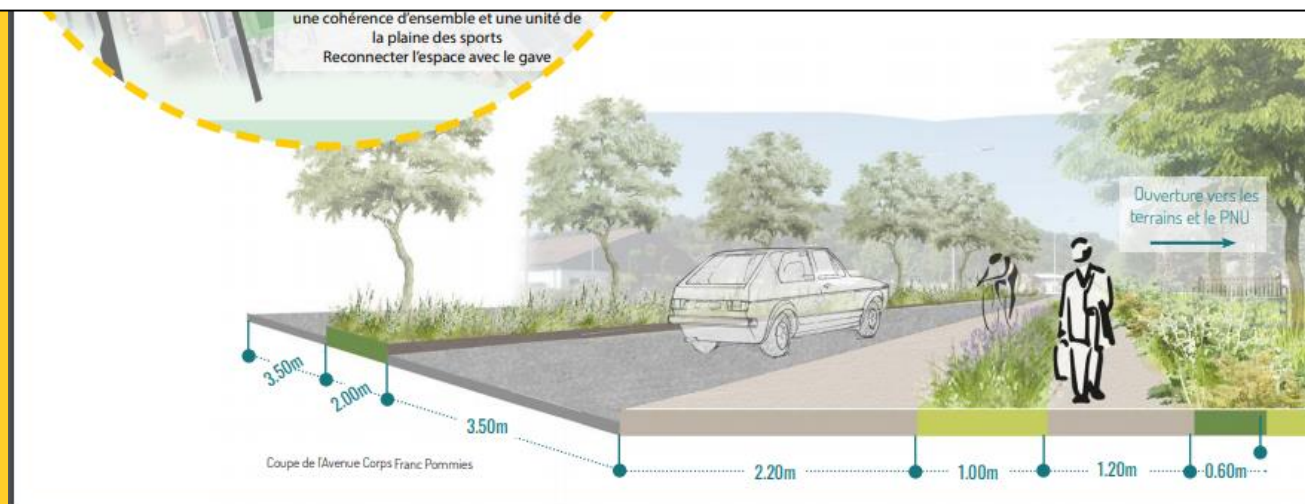


En coherence avec le PLUi 2019



Actuellement la traversée de Jurançon par l'Avenue Corps Franc Pommies est largement dominée par la voiture. Les axes de circulation sont larges par rapport au passage réel, cette disproportion est propice aux excès de vitesse et un sentiment d'insécurité du piéton intensifié par l'abondance de clôtures enfermant les stades et les déconnectant du PNU.

Extrait du PLUi 2019 :
§3.2.1 Berges du Gave



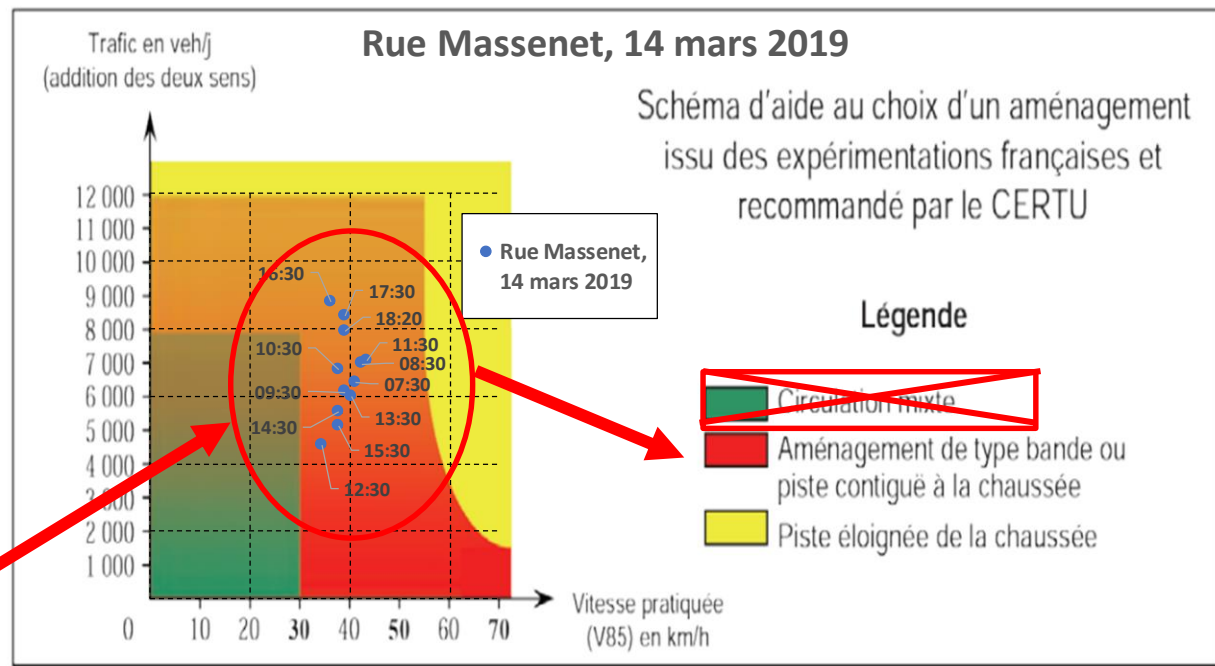
Etat des lieux

L'exemple de la rue Massenet (en zone 30)

Le trafic de transit rend cette rue inadaptée à une zone 30, malgré les aménagements :

- 370 voit/h en moyenne
- Plus de 50% des voitures au delà des 30km/h

La Zone 30 n'est pas l'aménagement adapté pour un tel trafic



Source : Recommandations pour les aménagements cyclables, CERTU. 2008, 108 p.



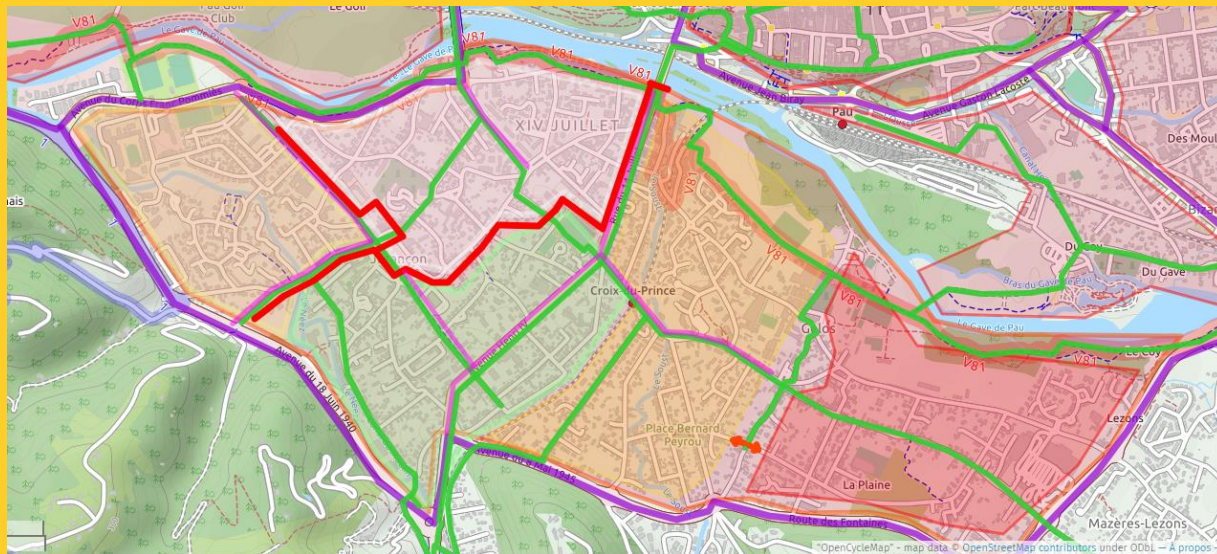
Pourquoi supprimer le trafic de transit

La suppression de ce trafic de transit permet :

- D'apaiser radicalement la circulation dans ces quartiers
- D'y limiter les investissements à faire pour aménager des voies cyclables et piétones
- D'améliorer la qualité de vie des riverains
- D'y redynamiser les commerces de proximité, accessibles aux riverains
- De réduire les frais de voirie liés au fort trafic de transit

Comment supprimer le trafic de transit

- En créant des réseaux de sens interdits, ou de zones non franchissables par les véhicules en transit (mais accessibles aux transports collectifs) ■
- En permettant l'accès à tous au centre ville
- En aménageant des itinéraires intra quartiers pour auto, piétons et cyclistes au sein des zones sans transit ■ ■
- Les résidents de chaque quartier doivent rejoindre en voiture l'itinéraire de transit le plus proche pour circuler vers d'autres quartiers ■

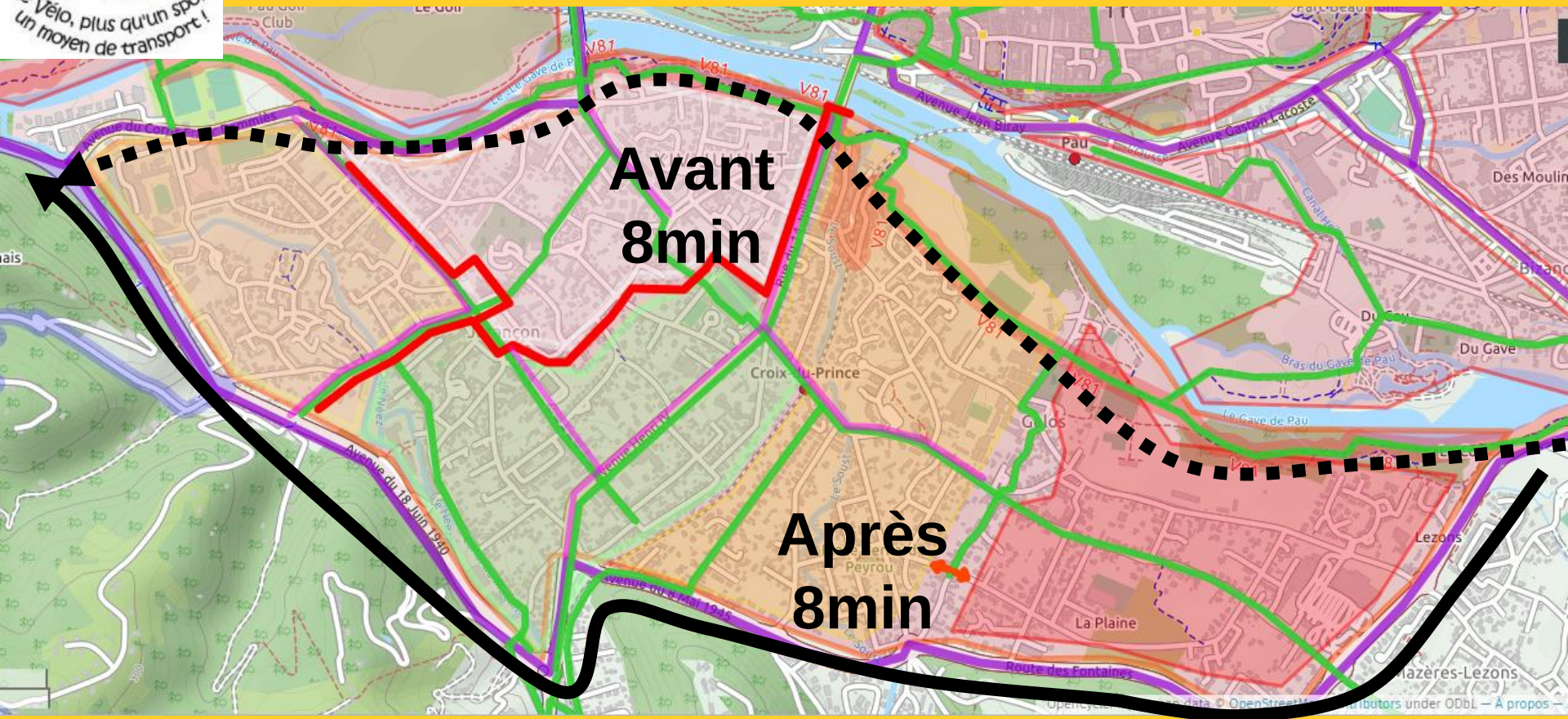


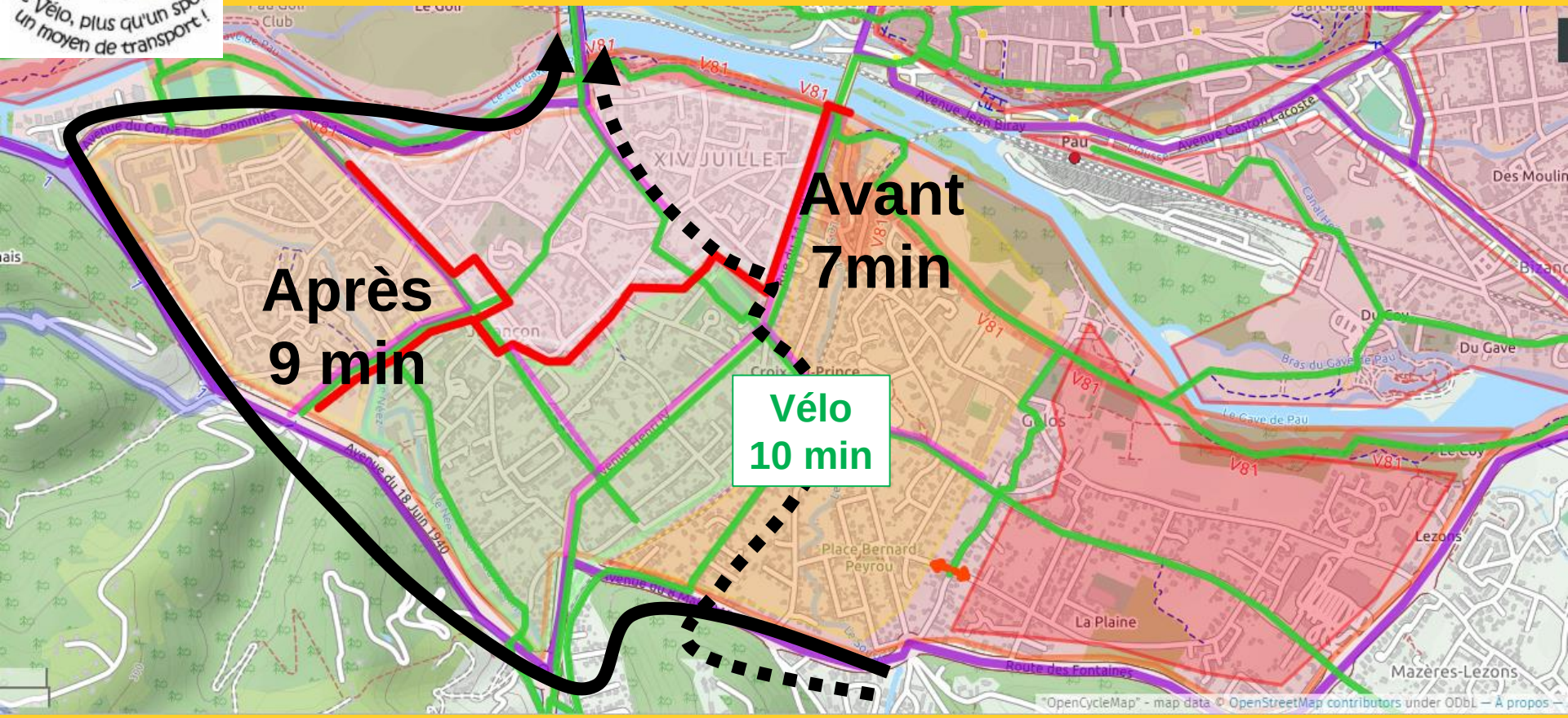


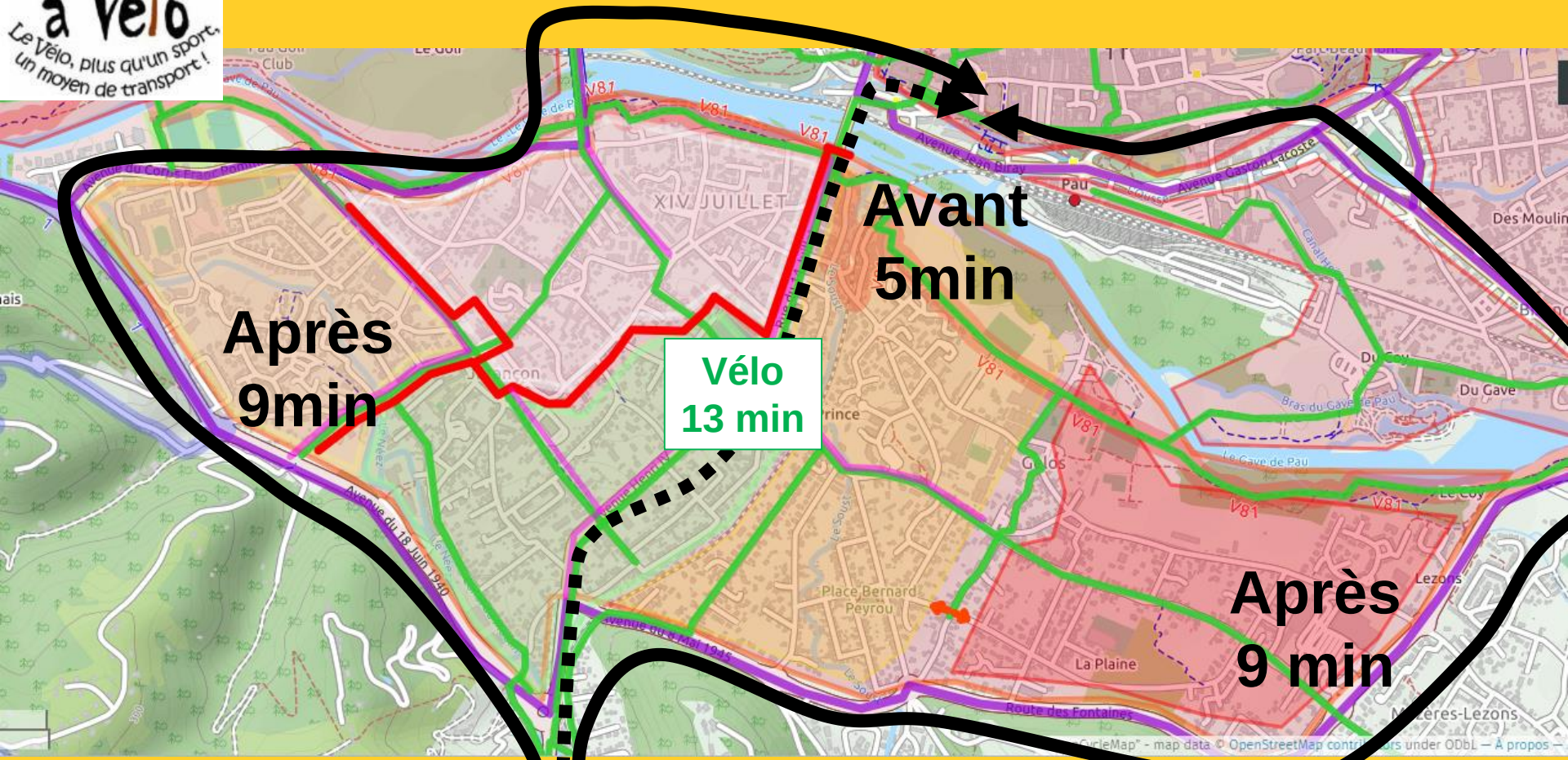
Les conséquences

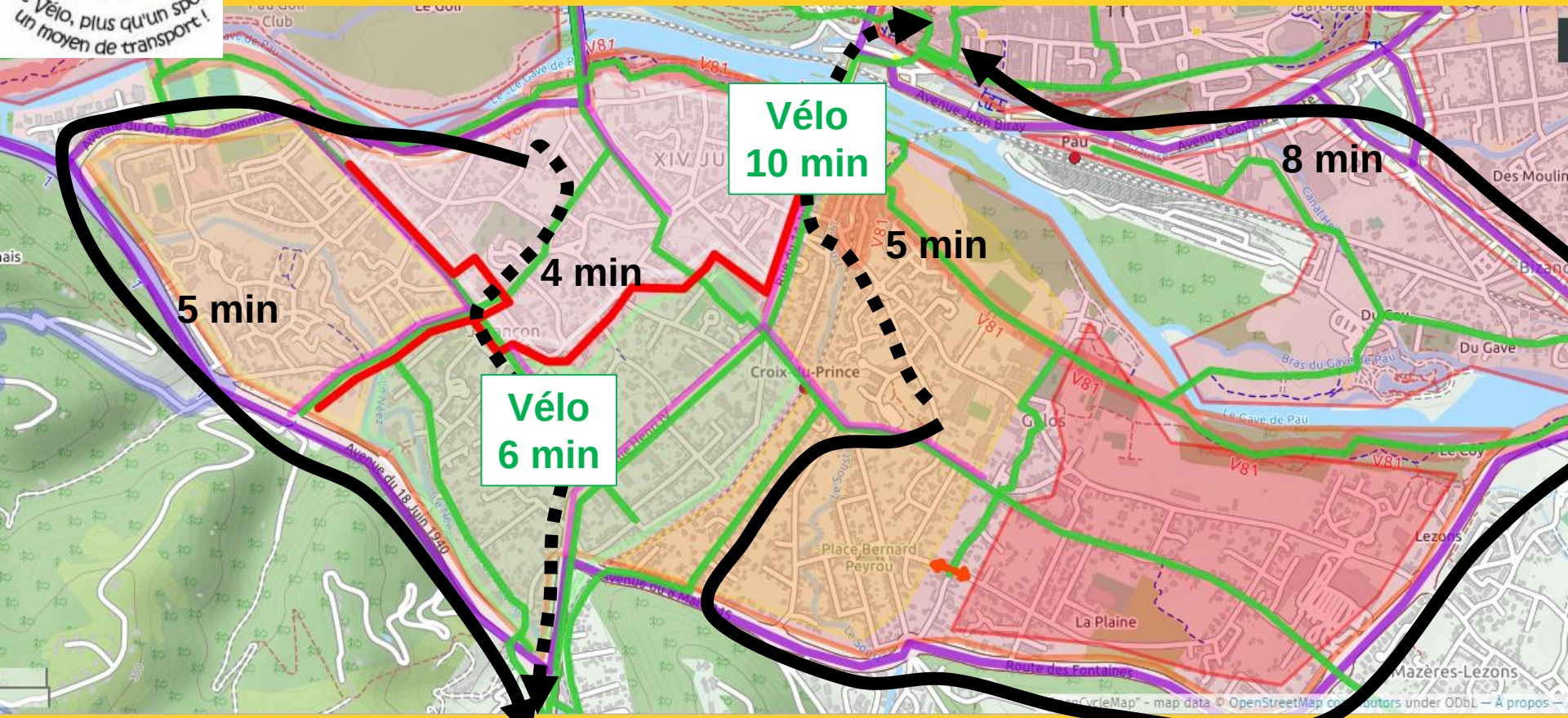
- Les courts trajets seront plus faciles à faire en vélo :
 - Traffic routier apaisé
 - Itinéraire routier allongé
- Seuls les axes adaptés accueilleront du trafic routier important et nécessiteront des aménagements importants
- De nombreux axes en zone résidentiels pourraient accueillir une circulation mixte, sans aménagement lourd du simple fait de la réduction du trafic (Exemple de la Rue Massenet)

Les conséquences

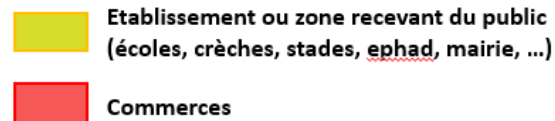
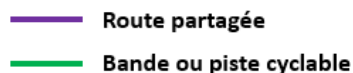








- **Sécurisé**
- **Continue**
- **Cohérent**

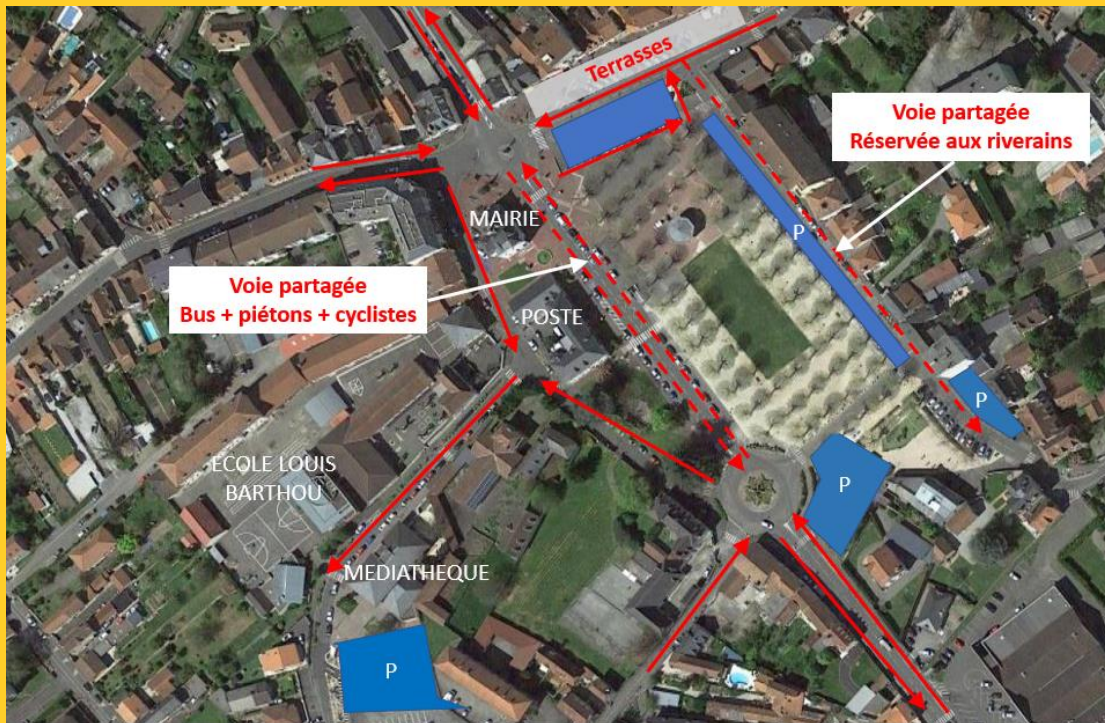


Propositions détaillées : place du Junqué

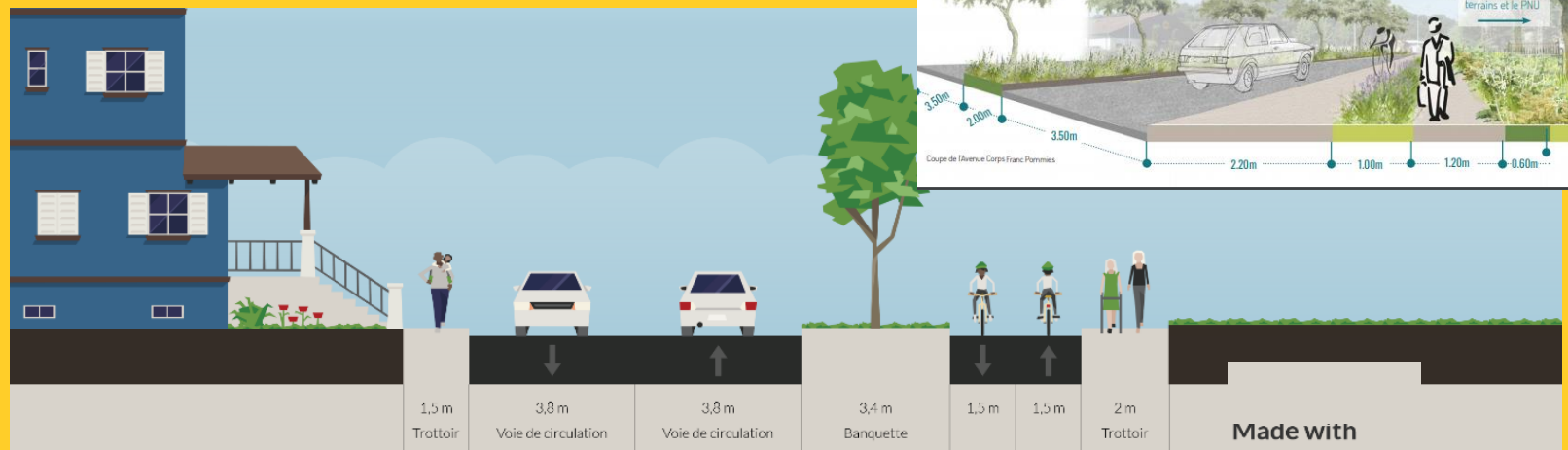
Accès possible à la place du Junqué en voiture de tous les quartiers

Traversées { Franc Pommies → 14 juillet impossibles
Pont d'Espagne → rocade

- Rue Charles de Gaulle :
Réservée bus+cyclistes
- Rue Massenet :
Sens unique vers Junqué
- Rue Michel Coulom :
Réservée riverains
- Rue Borja :
Modification circulation
- Liaison rd point / bar le rallye :
Suppression
- Accès parkings :
Mise en cohérence



Propositions détaillées : Av. Franc Pommies



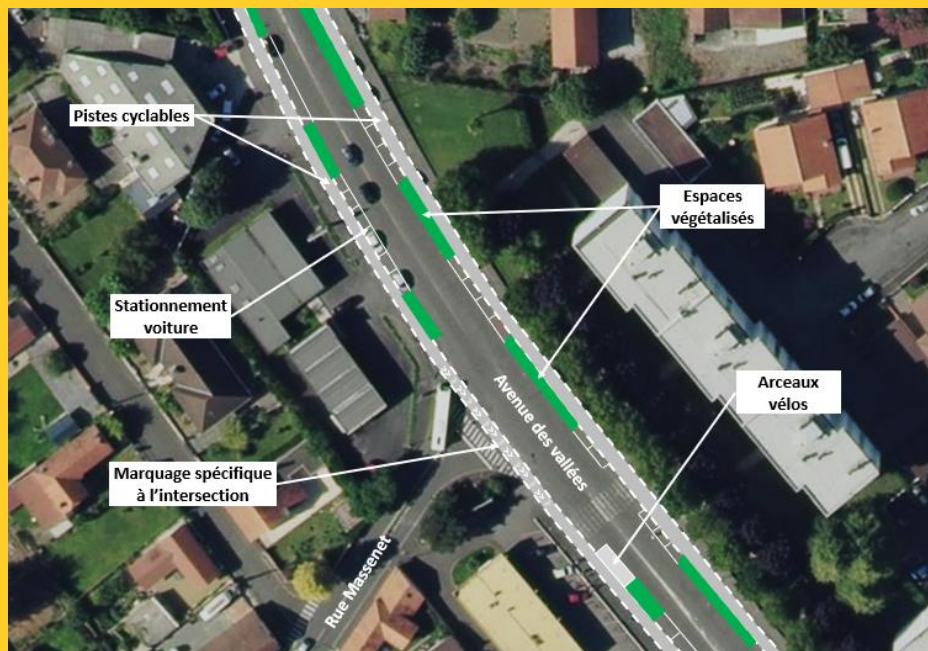
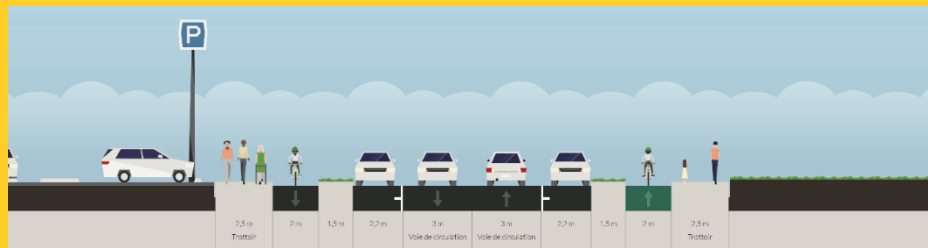
- **Desserte des lieux publics (base kayak, stades, gymnase, tennis, lycée, ...)**
- **Continuité de la véloroute V81**
- **Réduction de la place de la voiture**
- **Introduction d'arbres supplémentaires**
- **Reconnecter le parc naturel urbain au centre ville (cohérent du PLUI)**

Propositions détaillées : avenue de vallées

Largeur d'avenue disproportionnée !

- **Réduction de la place de la voiture**
- **Séparation voitures / cyclistes**
- **Retour de la végétation**
- **Arceaux de stationnement vélos devant les commerces**

REHUMANISER L'AVENUE !!





Propositions détaillées : av. Gaston Cambot

Desserte des établissements publics

- **Ecole Jean Moulin**
- **Centre de loisirs**
- **Maison pour tous**
- **Crèche**
- **EHPAD**
- **Pole de santé**



Nécessité d'aménagements spécifiques

- **Séparation voiture / cycliste**
- **Réduction vitesse voiture**
- **Continuité Ollé Laprune / Gaston Cambot**



Protection nécessaire des cyclistes et piétons,
constitué d'un public jeune !



Les propositions détaillées

Les sujets prioritaires

- Tirer profit des travaux Avenue Gaston Cambot :
 - Appliquer les principes de zones sans transit
 - Rue du gave et Rue Jean Moulin « interdites sauf riverains »
 - Aménager l'Avenue Gaston Cambot
 - Piste cyclables protégées
- Poursuivre les travaux entamés sur l'Avenue du Corps franc Pommies
 - Poursuivre l'aménagement d'une piste cyclable protégée le long de l'Avenue jusqu'au pont d'Espagne.
- Entretenir les aménagements existant
 - Tracé des bandes cyclables et SAS vélo



Les propositions détaillées

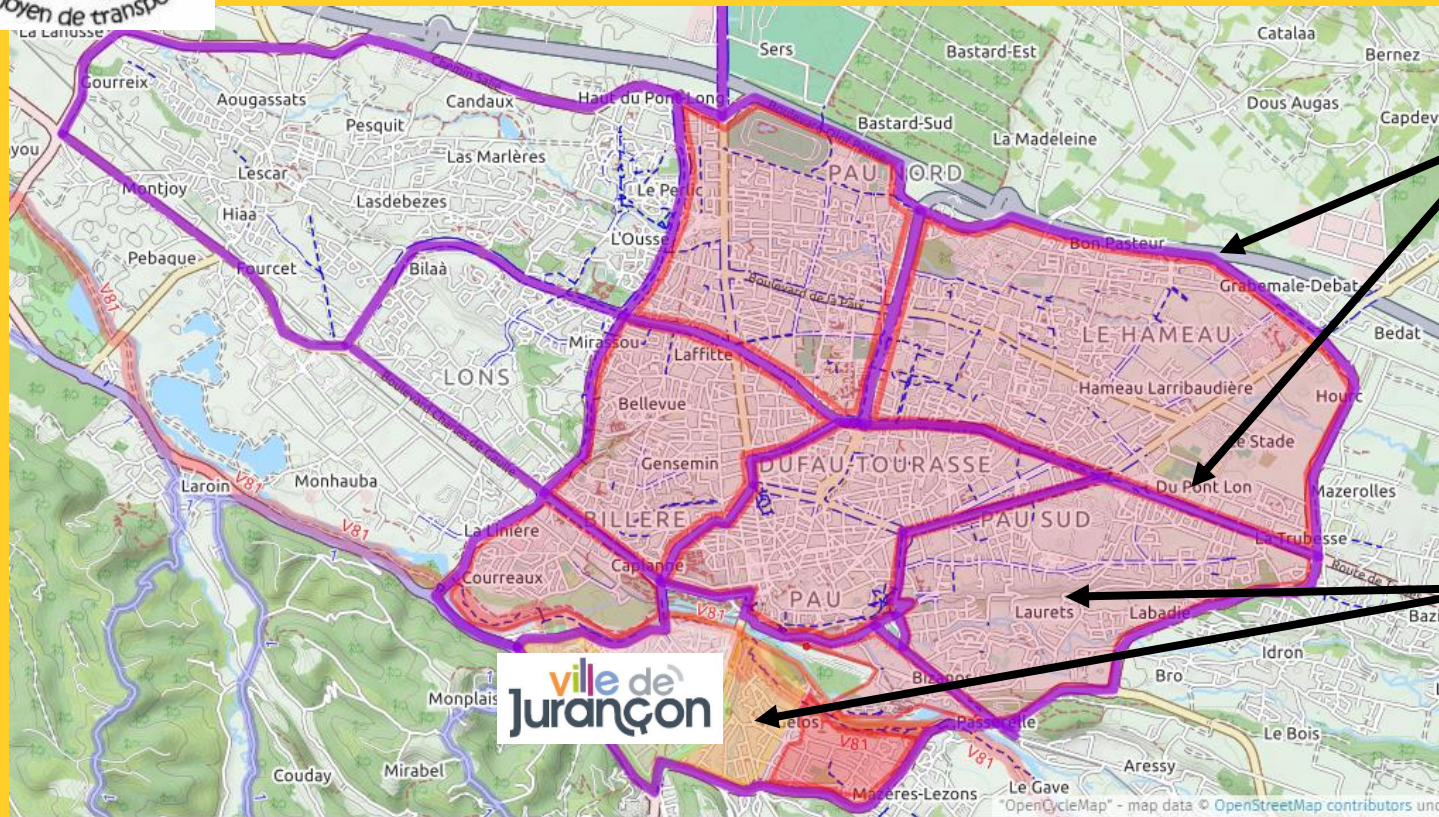
Les projets de long terme

- Appliquer le principe des « zones sans transit » pour apaiser la circulation en zone résidentielle
 - Fermeture au transit des rues débouchant sur le 14 Juillet
 - Roussille, Gloxin, Barthes, Terrier, Croix du prince, de Vigny
- Engager la revitalisation de la place du Junqué
 - Redonner la place aux piétons et cyclistes pour favoriser les commerces de proximité



Backup

Un plan d'aménagement coordonné au niveau de l'agglomération

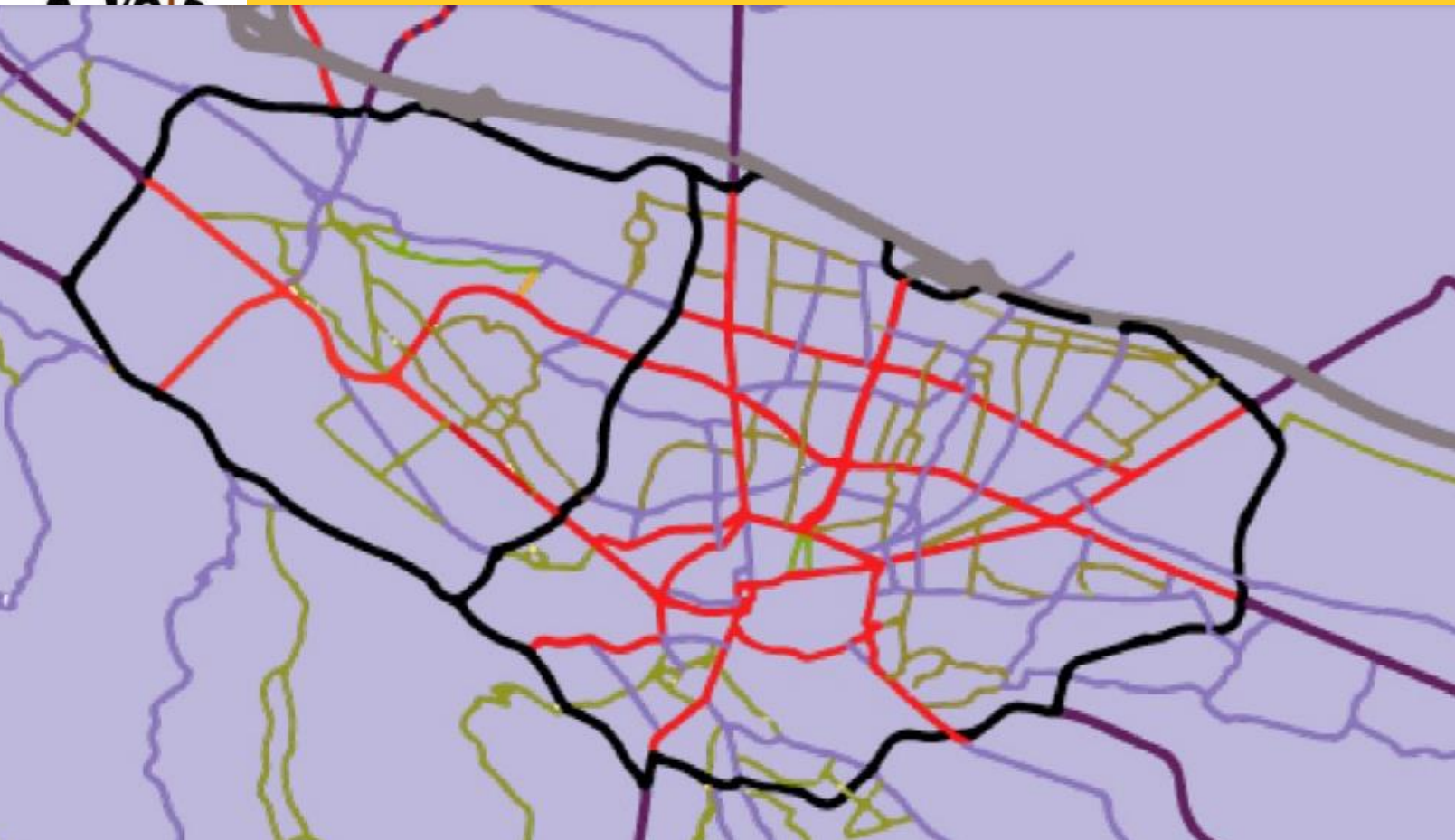


Axes de transit

Zones sans transit



Un plan d'aménagement coordonné au



xes de
ansit

ones sans
ansit

Aménagements prioritaires

€
Coût



**Nouveau
Junqué**



**Franc Pommès
Vallées
Av. Gelos
Henry IV**



Cambot

**Repeindre
existant**



**14 juillet
Gave
Junqué**



**Impact
sur la
sécurité**